

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES- LOURDES- PYRENEES

Enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ibos

En application d'un arrêté en date du 3 octobre 2019 pris par M le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées, il sera procédé à une enquête publique du 4 novembre 2019 jusqu'au 6 décembre 2019 inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs, afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre- propositions relatives au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ibos.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie d'Ibos place de Verdun.

La présente modification de PLU prescrite par délibération n°4 du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées en date du 17 novembre 2017 vise d'une part, à ouvrir à l'urbanisation un secteur de la zone d'activités Nord et à définir une orientation d'aménagement et de programmation sur l'ensemble de son périmètre. D'autre part, à clarifier un ensemble de dispositions du règlement écrit du PLU pour assurer une meilleure instruction des autorisations de construire.

Au terme de l'enquête publique la modification n°1 du PLU d'Ibos sera soumise à l'approbation du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées après examen des observations du public, des personnes publiques associées et consultées, et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. En cas d'approbation et après réalisation des modalités de publicité obligatoires la modification n°1 du PLU d'Ibos sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet des Hautes- Pyrénées.

Le dossier d'enquête publique comprenant toute les pièces et avis exigés selon l'article R123-8 du Code de l'Environnement, ainsi qu'un registre, seront déposés en mairie d'Ibos place de Verdun. Ils seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 18h00.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur internet aux adresses suivantes : www.mairie-ibos.fr et www.agglo-tp.fr. Il pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie d'Ibos et au bâtiment de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées situé au n°30 avenue Antoine de Saint Exupéry à Tarbes aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, de même qu'en format papier sur ces deux sites.

Mme SALON a été désignée commissaire enquêtrice par la Présidente du Tribunal Administratif. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie d'Ibos pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :

- mardi 5 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- samedi 23 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- jeudi 28 novembre 2019 de 15h00 à 18h00
- vendredi 6 décembre 2019 de 15h00 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête publique le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante : MAIRIE D'IBOS- Madame la Commissaire Enquêtrice– modification n°1 du P.L.U. d'Ibos- Place de Verdun – 65420 IBOS ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique-modif1-plu-ibos@agglo-tp.fr

Cette adresse courriel sera effective du 4 novembre 2019 9h00 au 6 décembre 2019 18h00.

Tout renseignement relatif à cette enquête publique pourra être obtenu auprès de Madame Elodie BOUCHE (siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées situé au Téléport I à Juillan). Tél : 05 62 53 34 30. Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées – Zone Tertiaire Pyrène Aéro Pôle- bâtiment Téléport I à Juillan.

Le Président, Gérard TRÉMÈGE